

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2016

Etaient présents : MMES MEVOLHON – SIRUGUE – SOUILLOT – MOREAU.
MM. DESCOURVIERES – GUIDOT – GUIRAO – JOURDHIER – JACQUET – BANDI – FORT –
MOUTRILLE.

Excusés : Mme BERTHAUD Sylviane procuration à M. JOURDHIER Alban.
M.REIS Nicolas procuration à M.JACQUET Patrick.

Secrétaire de séance: Mme MEVOLHON Stéphanie.

Ouverture de la séance à 20h30

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 12 MAI 2016

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

I – RESTAURATION EGLISE

- **Point sur les travaux** : A ce jour, nous sommes toujours dans l'attente d'une réponse concernant notre demande de DETR. En effet, contrairement aux informations données par la personne en charge de ce service à la sous-préfecture, notre demande ne doit pas faire l'objet d'un passage devant la commission d'élus, puisque la subvention attendue est inférieure à 150 000€ (estimation subvention 117 000€). Par contre le Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté nous a notifié par courrier en date du 8/6/2016 un accord pour une subvention de 15 000€ concernant la 1^{ère} tranche de travaux. Il sera nécessaire de déposer en 2017 une nouvelle demande de subvention pour la tranche 2.

II – SICECO

*** Modification du périmètre du SICECO :**

Madame la Préfète nous a notifié l'arrêté préfectoral du 10 mai 2016 validant l'extension du S.I.C.E.C.O. La commune doit approuver cette extension par délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité valide le nouveau périmètre du S.I.C.E.C.O

*** Instauration du principe de la réglementation pour chantier provisoire :**

De même la commune doit délibérer pour instaurer le principe de la redevance réglementée pour chantier(s) provisoire(s) possible depuis le décret n°2015-334 du 25 mars 2015. En ce qui nous concerne il s'agit d'instaurer une redevance pour l'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages de distribution d'électricité. Après en avoir délibéré, le conseil valide à l'unanimité l'instauration de cette redevance.

***Transfert de la compétence conseil en énergie partagé (CEP) article 6.8.**

Depuis l'assemblée générale du S.I.C.E.C.O en date du 15 juin 2016, certaines compétences sont devenues spécifiques. C'est le cas pour le conseil en énergie partagé. Afin de pouvoir continuer à bénéficier des services techniques du SICECO et des subventions éventuelles, le maire propose au conseil de transférer cette compétence.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, transfère la compétence de conseil en économie partagé C.E.P (article 6.8) au SICECO.

III – PARCELLE SANS MAÎTRE

Par courrier reçu le 31 mai 2016 en mairie, la préfecture nous adresse l'arrêté préfectoral du 25 mai 2016 et la liste des parcelles présumées sans maître. La parcelle ZO 75 située sur notre commune est selon les services du cadastre dans cette situation (pas de propriétaire connu) et à ce titre référencée sur l'arrêté préfectoral. Le maire donne lecture des modalités de mise en œuvre des dispositions de cet arrêté et la nécessité de délibérer d'ici novembre 2016 afin d'incorporer cette parcelle au domaine communal. Dans l'immédiat, il a été procédé à l'affichage réglementaire des documents préfectoraux. Un certificat d'affichage a été envoyé aux services de la Préfecture. Si d'ici novembre 2016 aucun propriétaire ne s'est fait connaître, il conviendra de délibérer afin de solliciter l'intégration de cette parcelle au domaine communal.

IV- ADHESION PETR VAL DE SAÔNE VINGEANNE

Le maire rappelle que suite à la loi A.L.U.R de Mars 2014 (loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové) l'état rétrocède l'instruction des autorisations du droit des sols aux communes. Pour ESBARRES, l'échéance est prévue pour le 01/01/2017. Le conseil s'est déjà prononcé lors d'une précédente séance pour une adhésion au PETR VAL DE SAONE VINGEANNE, service mutualisé d'instruction. Afin de finaliser notre adhésion administrative et financière, il nous faut délibérer sur une convention d'adhésion avant le 5/9/16. L'adhésion à ce service implique l'acquiescement d'un droit d'entrée unique de 2€ par habitant, soit pour ESBARRES une population retenue à 744 habitants selon le recensement de l'INSEE au 1^{er} Janvier 2016. Cette somme soit 1488 € sera à acquitter au plus tard le 15 Novembre 2016.

Par la suite, il y aura chaque année une cotisation part fixe, cette part fixe représente 60% du budget annexe dédié au service et voté annuellement, elle est répartie entre les communes adhérentes au service, au prorata de la population publication INSEE au 1^{er} Janvier de l'année budgétaire en cours et une cotisation variable en fonction du nombre de dossiers traités selon une grille de tarification équivalent permis de construire.

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité valide cette adhésion et son financement.

V – COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

* **FPIC** : Comme indiqué lors d'un précédent conseil, nous avons reçu confirmation par la communauté de communes « RIVES DE SAONE » que cette année ce fonds de compensation est nul puisque selon les services de l'état, l'effort fiscal de notre communauté de communes était insuffisant 0,891 au lieu de 0.9 retenu par l'état. Il faut espérer que le travail entrepris avec le cabinet STRATORIAL soit bénéfique, et que l'effort fiscal pour l'année à venir permette à nouveau l'éligibilité à ce fonds de compensation ; faute de quoi les communes de notre territoire seront considérées comme des « communes riches » et deviendront contributrices.

* **Loi Notre transfert compétence eau/assainissement au 1.1.2020** : Le 16 Juin dernier s'est tenu à CHAMBLANC un conseil des maires, pour nous informer des conséquences du transfert de la compétence eau et assainissement vers notre EPCI, c'est-à-dire « RIVES DE SAONE » d'ici le 1^{er} Janvier 2020.

Il est donc nécessaire d'anticiper ce transfert et de la préparer. A cet effet, la communauté de communes s'est dotée d'un chargé de missions « eau assainissement ». Il s'agit de Monsieur Alexandre HABERT. Il aura la charge de dresser un inventaire des dispositifs existant en lien avec les collectivités et proposer une

méthodologie et un planning prévisionnel en vue de dessiner les futures grandes lignes de la gestion de l'eau et de l'assainissement sur notre territoire.

VI – COMMISSION DU PERSONNEL

- Départ en retraite de la Secrétaire de Mairie au 1.11.2016 :

Le maire informe les membres du Conseil que Maryse CHAFFOTTE a fait valoir ses droits à la retraite. Son départ est prévu au 1/11/2016. Un arrêté a été pris pour acter cette décision auprès du centre de gestion.

- Vacance du poste d'Adjoint Administratif :

La vacance du poste d'adjoint administratif sera déclarée au centre de gestion ainsi que l'offre d'emploi.

- Recrutement :

La commission du personnel se réunira le lundi 4 Juillet 2016 afin d'organiser les modalités de recrutement du futur secrétaire de mairie : calendrier dépôt des candidatures et entretiens, fiche de poste... Le maire rappelle que l'objectif est de permettre à la personne recrutée de travailler au moins un mois avec Madame CHAFFOTTE pour une passation plus aisée des dossiers, le budget a d'ailleurs été prévu en conséquence.

Après en avoir délibéré, le conseil valide à l'unanimité ces propositions.

VII – RECENSEMENT 2017

En date du 19 Mai 2016, l'INSEE nous informe que notre commune fera à nouveau l'objet d'un recensement du 19 Janvier au 18 Février 2017.

Afin de préparer cette enquête, la commune doit nommer 1 coordonnateur communal et 2 agents recenseurs.

Par arrêté, le maire a nommé Maryse CHAFFOTTE coordonnateur communal. Une information sera faite pour le recrutement des 2 agents recenseurs.

Afin de valider ces modalités il y a lieu de délibérer. A l'unanimité le conseil valide l'organisation de ce recensement.

VIII – BUDGET COMMUNAL

Le maire informe les membres du conseil que les services de l'état nous ont notifié le montant de notre DGF 2016. Celle-ci est de nouveau en baisse et s'élève à 44 476€ (52 967€ en 2015). Les autres dotations versées par l'état sont quasi identiques à l'an passé.

Concernant les subventions en attente, nous avons reçu un avis favorable du département pour l'aménagement du sentier piéton pour un montant de 6 050€ (30%) et une subvention dans le cadre de la réserve parlementaire du Sénateur PATRIAT de 4 000 € toujours pour l'aménagement de ce sentier piéton.

IX – MOTION DE SOUTIEN A LA CANDIDATURE DE LA VILLE DE PARIS A L'ORGANISATION DES JEUX OLYMPIQUES D'ÉTÉ 2024

Afin de soutenir la candidature de la ville de PARIS à l'organisation des J.O d'été 2024, le maire propose aux membres du conseil de prendre une motion en ce sens. A l'unanimité le conseil décide de soutenir cette candidature.

IX – COMMISSION DES FÊTES

Les festivités du 14 Juillet s'organisent. Le programme habituel est reconduit en lien avec l'office municipal des fêtes : repas le 13 juillet au soir avec apéritif offert par la municipalité, spectacle laser, bal, buvette. Le 14 juillet traditionnelle loterie des dames et jeunes filles, distribution des glaces aux enfants.

Fête de la moisson le 7/8/2016 : Afin de soutenir le projet de restauration de l'église, la commune a proposé à l'ANDE de relancer, à l'issue de l'office religieux, un repas et des animations l'après-midi: groupe des accordéonistes de SEURRE, jeux en bois, loterie, gaufres, vente de cartes postales, vente de crémant de Bourgogne « cuvée de la restauration », sachant que tous les bénéfices de cette manifestation seront reversés à la Fondation du Patrimoine. Une prochaine réunion est prévue le 19/7 prochain pour finaliser les préparatifs de cette journée. Un flyer sera ensuite distribué pour annoncer cette journée sachant que les infos ont déjà été mises sur le bulletin municipal, le site internet communal et sur le bulletin paroissial rédigé par le Père THEURET.

IX – INFORMATIONS DIVERSES

Le Président d'ERDF nous informe que le nom de cette entreprise change, ERDF devient ENEDIS.

Le 4 Juin dernier la ludothèque de St JEAN DE LOSNE a ouvert ses portes quai national. Les écoles mais aussi les clubs du 3^{ème} âge pourront emprunter les jeux gratuitement. L'équipe est composée de bénévoles dont 4 ludothécaires diplômées.

Les 2 bacs jaunes de la zone de détente ont disparu semaine 22 après la levée du 31 mai. La communauté de communes a procédé à leur remplacement.

La débroussailleuse de l'employé communale a été remplacée, coût 672.46 € TTC.

Une information a été distribuée aux seniors de notre commune (+ de 60 ans) leur proposant éventuellement une réunion d'information par la FAPA (Fédération d'Actions de Prévention pour l'Autonomie) concernant la mise en place d'ateliers collectifs ou individuel pour préserver sa santé : PEPS Euréka, le sommeil, l'alimentation, forme et force au quotidien..... Cette action s'inscrit dans le cadre du contrat local de santé signé entre la communauté de communes et le Pays Beaunois en septembre 2015. Nous avons déjà reçu en mairie plusieurs coupons de personnes de notre commune intéressées par une réunion d'information.

Travaux sur la RD20G doivent se terminer semaine 26 et semaine 30.

Une réunion d'information a été organisée en mairie le 21 Juin dernier avec les habitants de notre commune qui ont souhaité s'inscrire dans le programme de l'agence de l'eau en lien avec les services du SPANC de la communauté de communes pour la réhabilitation de leur dispositif d'assainissement.

Le maire donne lecture d'un courrier de Monsieur le maire de BRAZEY concernant la réduction des horaires d'ouverture du bureau de poste. La commune de BRAZEY sollicite le soutien de notre commune par le biais d'une motion. A la majorité, la commune d'ESBARRES décide de soutenir la commune de

BRAZEY pour le maintien des horaires d'ouverture du bureau de poste. Une motion sera rédigée dans ce sens et transmise à Monsieur le maire de BRAZEY.

Fuite bâtiment ancienne école maternelle : le maire a adressé un courrier à la SAUR pour solliciter un dégrèvement. La SAUR procédera à un dégrèvement partiel sur la prochaine facture.

Lors du dernier conseil communautaire, nous avons été informés que le marché de la restauration scolaire mis en place l'an passé avec la société API Restauration avait été dénoncé. Depuis la rentrée scolaire 2015, la qualité des repas laissait à désirer. L'association des loups affamés gestionnaire de la restauration nous avait alertés à plusieurs reprises. La communauté de communes a donc relancé un nouvel appel d'offres.

Le bulletin municipal n° 57 est paru et la distribution est en cours. La newsletter (par mail) paraîtra tout début juillet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H35